

Extrait du FCPE Jean Moulin

<http://fcpe.jmoulin.free.fr>

Les parents partenaires de l'Ecole

-- La FCPE --

Publié le mardi 18 septembre 2012

Fichier PDF créé le dimanche 23 septembre 2012

Copyright (c) FCPE Jean Moulin - Tous droits réservés

Pour la FCPE, les relations entre les parents et l'Ecole ne sont pas indépendantes du reste du fonctionnement de celle-ci. Elles sont liées notamment aux projets d'établissement ou aux projets éducatifs locaux ou de territoires. Les parents n'ont pas à jouer un rôle de sous-traitance pédagogique envers l'Ecole, c'est notamment pourquoi les devoirs à la maison en primaire particulièrement mais aussi au collège doivent être supprimés, et ce d'autant plus qu'ils sont une source importante des d'inégalités scolaires.

Il est temps que les parents puissent parler de pédagogie avec les enseignants dans des rencontres formalisées, pour éviter tout jugement de valeur. De plus, en cas de conflit entre l'Ecole et des parents, mais aussi pour assurer la médiation entre l'institution scolaire et des parents qui en seraient éloignés pour des raisons socioculturelles ou simplement géographique, les représentants de parents d'élèves sont en capacité de servir de médiateurs et de rétablir un rapport sain entre les acteurs éducatifs.

Un statut du parent d'élève délégué

En matière de relations familles/Ecole, un certain nombre de textes existent mais un bilan de leur application doit être nécessairement fait, notamment celui de la circulaire de 2006 sur le rôle et la place des parents à l'Ecole.

Le groupe de travail de la concertation a ainsi proposé qu'un bilan soit mis annuellement à l'ordre du jour des conseils d'école et des conseils d'administration. La FCPE a, pour sa part, rappelé que de tels bilans peuvent se faire sur des éléments existant : le nombre de votants aux élections scolaires, ou encore le nombre de participants aux réunions organisées par l'établissement, qui permettent en partie de juger de l'utilité et de l'efficacité des textes en vigueur. Par ailleurs, la FCPE a demandé à ce qu'enfin un statut du parent d'élève délégué soit créé facilitant l'exercice de leur mandat.

Par ailleurs, des expérimentations menées par des établissements ou par des associations locales en matière de relations Ecole-parents existent et fonctionnent bien. Il conviendrait de les diffuser plus largement, sans pour autant les généraliser.

D'autre part, si campagne nationale d'information sur les élections scolaires il y avait, celle-ci devrait avoir des relais locaux pour être efficace. Certains participants ont même demandé une procédure de vote simplifiée voire allégée.

La FCPE a renouvelé sa demande d'un choix « éclairé » en matière d'orientation, c'est-à-dire un choix par les jeunes et leur famille en dernier recours, à l'instar de ce qui existe en fin de 5ème et de 2de de manière formalisée, et par ailleurs, elle estime que cette formalisation des relations Ecole-famille pour les passages dans la classe supérieure serait à mettre en place à chaque fin d'année scolaire.

Cette question semble faire consensus, sous réserve de précautions et de conditions émises par certains participants, notamment celle de permettre à des groupes de se saisir de cette question de manière collective pour aider les familles les plus éloignées de l'école à faire leur choix.

Enfin le groupe de travail a échangé sur les contenus de la formation initiale et continue des enseignants, notamment concernant la thématique des parents d'élèves. Il est apparu que la communication auprès des parents devait être lisible et pas uniquement centré sur l'écrit. La coéducation doit prendre forme et trouver une application réelle dans les futures relations entre les parents et les enseignants afin de permettre à tous les élèves de réussir.